

Extrait de procès-verbal

À une séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du Cercle de la Gaieté du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge situé au 1550, chemin du Rapide, à Rivière-Rouge le mardi 2 juin 2020 à 17 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt (arrivée à 17 h 08) ainsi que MM. les conseillers, Robert Lambert et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire de la ville centrale, soit la Ville de Rivière-Rouge.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Denis Brabant.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, adoptée le 15 mars 2020 et ses amendements, la séance ordinaire a lieu à huis clos.

RÉSOLUTION NUMÉRO 043/02-06-2020-A

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020 – COVID-19

CONSIDÉRANT la résolution numéro 027/07-04-2020-A adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2020, modifiant le calendrier des séances du conseil 2020 en raison de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19;

CONSIDÉRANT que suite au processus de déconfinement du gouvernement, certains membres du conseil ne sont plus disponibles à 15 h pour la tenue des séances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la modification du calendrier des séances pour la présente séance, soit la séance du 2 juin 2020 tenue à 17 h à la salle Cercle de la Gaieté au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge.

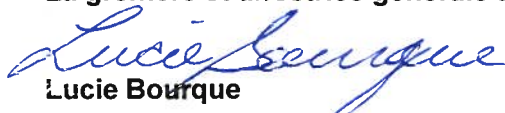
Que pour toute la période exceptionnelle liée à la COVID-19 et suivant les directives ministérielles, les prochaines séances ordinaires du conseil aient lieu à 17 h ou à toute autre heure déterminée par avis publics et à la salle du conseil, situé au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge ou au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 113/07-04-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2020.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
donnée à Rivière-Rouge,
ce 4^e jour de juin 2020

La greffière et directrice générale adjointe,


Lucie Bourque